

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN
Séance du lundi 16 JUIN 2014

En exercice : 33

Présents ou représentés : 30

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de la convocation : 06/06/2014

Date d'affichage : 10/06/2014

L'an deux mille quatorze et le seize juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR – Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER – Patricia BERENGUIER – Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO – Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS – Valérie ROBIN – Michel DALLARI – Carole RUIZ – Ernest DAL SOGLIO – Jean-François FARNET – Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Eric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Frédéric LACOUR

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

Formalités de publicités effectuées,
le 27 JUIN 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN le 27 JUIN 2014
Visa du : 27 JUIN 2014

Il appartient au Conseil Municipal de dénommer les voies, carrefours et places publiques. De même, Monsieur le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L 2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le numérotage des maisons constitue une mesure de police générale exercée également par Monsieur le Maire pour des motifs d'intérêt général.

Il convient de dénommer la voie de contournement dont le nom est absent, ainsi que le rond-point.

- Rue : Avenue Claude Sautet
- Rond-point : André Pousse

N° 2014/063

DENOMINATION DE VOIE : - VOIE ET ROND-POINT DE CONTOURNEMENT DE L'AVENUE ANDRE MALRAUX

**DENOMINATION DE VOIE : - VOIE ET ROND-POINT DE CONTOURNEMENT DE L'AVENUE
ANDRE MALRAUX**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, sous réserve de l'accord des ayants droits :

- de dénommer la voie de contournement, ainsi que le rond-point, comme suit :

Rue : Avenue Claude Sautet

Rond-point : André Pousse

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à la **MAJORITE - 24 POUR - 6 ABSTENTIONS** (M. DALLARI / C. RUIZ / E. DAL SOGLIO / M. OUAREZKI / J-F FARNET / P. PENCHENAT)

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE